

**CENTAURE
INVESTISSEMENTS**



CONSEIL GESTION DE PATRIMOINE

AOÛT 2020

DES PROFESSIONNELS QUI S'ENGAGENT

300 000 familles font confiance
aux 2 940 conseils en gestion
de patrimoine agréés par la
Chambre Nationale des Conseils
en Gestion de Patrimoine.

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

CNCGP


Chambre Nationale des Conseils
en Gestion de Patrimoine

(Conforme à l'article 325-5 du Règlement Général de l'AMF et à l'article L.521-2 du Code des Assurances¹)

¹Cf annexes

CENTAURE
INVESTISSEMENTS



NOTRE APPROCHE

CENTAURE INVESTISSEMENTS, nom commercial de la société **STRATEGINVEST SARL**, accompagne et propose une stratégie patrimoniale adaptée aux besoins de chacun.

L'approche globale du patrimoine (privé et professionnel) est au cœur de la démarche du Cabinet. Les solutions sont optimisées et personnalisées en fonction de votre profil et de vos objectifs.

DIALOGUE ET CONSEIL

- Le conseil au cœur de la relation.
- Un interlocuteur unique pour vous accompagner dans votre parcours.
- Contact en direct, sans plateforme téléphonique.
- Veille permanente sur les produits et sur vos actifs.

IMPARTIALITÉ

- Aucun lien capitalistique (banques, assurances, etc.).
- Des solutions sur-mesure.
- Une offre évolutive.
- Des partenaires rigoureusement sélectionnés.

RÉGLEMENTÉ ET CONTRÔLÉ

- Adhérent de la CNCGP.
- Des cycles de formations obligatoires pour conserver les agréments et répondre aux attentes réglementaires à raison de plus de 60 heures par an.
- Contrôles réglementaires.
- Obligation de 43 heures de formation annuelle minimum.

ENGAGÉ

- Pas d'objectif chiffré.
- L'écoute au cœur de notre approche.
- Un engagement associatif.



UNE OFFRE DIVERSIFIÉE

DIAGNOSTIC, PRÉCONISATIONS, PERSONNALISATION, OPTIMISATION

PLACEMENTS

- Assurances-vie
- Trésorerie d'entreprise
- Sélection d'OPCVM (SICAV-FCP)
- Contrats de capitalisation
- Assurances-vie de droit
Luxembourgeois
- Variable annuities
- Comptes titres
- PEA
- PER
- PEE - PEI - PERCO
- Création de fonds dédiés
- IFC (Indemnités de Fin de Carrière)



FISCALITÉ

- Loi Pinel
- LMNP Censi Bouvard
- Loi Malraux
- Monuments historiques
- Déficit foncier
- Immobilier Outre-mer
- Immobilier à l'Étranger
- FIP - FCPI - FIP Corses - FCPR
- Loi Dutreil
- Démembrement de propriété
- Ingénierie patrimoniale
- IR - IFI - IS



COURTAGE EN ASSURANCES

- Particuliers - Professionnels
- Entreprises / Groupe
- Vignobles
- Santé
- Véhicules
- Habitations
- Scolaires
- ADI
- Décennale
- RC Pro



IMMOBILIER

- SCPI
- Immobilier d'entreprises
- Vignobles
- Montage SCI
- LMP - LMNP
- Acquisition



COURTAGE EN FINANCEMENT

- Crédits immobiliers
- Crédits investisseurs
- Crédits professionnels
- Renégociation de prêts
- Analyses de prêts
- Garantie de passif



DES COMPÉTENCES

Le conseil en gestion de patrimoine est une profession réglementée.
Elle requiert plusieurs statuts pour permettre une approche globale et ainsi proposer différentes solutions selon vos objectifs, de manière sécurisée.



Cyrille RESTIER

Fondateur - Dirigeant du Cabinet CENTAURE INVESTISSEMENTS
Master II Droit, Économie, Gestion
Mention Gestion Patrimoniale et Financière
Spécialité Gestion du Patrimoine Privé,
à finalité professionnelle

Le mot du fondateur

C'est en 2010 que naît le cabinet CENTAURE INVESTISSEMENTS.

À l'origine, l'ambition était de créer un service global couvrant l'ensemble des thématiques patrimoniales de nos futurs clients. Cet objectif se traduisait alors par une approche spécifique auprès de tous ceux qui aujourd'hui nous font confiance.

CENTAURE INVESTISSEMENTS est donc l'aboutissement de compétences acquises chaque année, d'un recrutement de choix et d'une sélection rigoureuse de partenaires. Nous sommes aujourd'hui reconnus comme l'une des premières sociétés dédiée à la gestion patrimoniale, conjuguant une approche globale impartiale et des conseillers proches de leurs clients.

Ma volonté est que CENTAURE INVESTISSEMENTS reste une **entreprise de taille humaine** où chaque conseiller conserve avec ses clients une **relation de proximité** si rare de nos jours. Ainsi CENTAURE INVESTISSEMENTS est garant du conseil et de l'information personnalisée permanents, notamment via notre système d'abonnement.

Mon objectif premier était, est, et restera de vous donner envie de vous occuper de votre patrimoine.

Il est temps que vous deveniez le véritable acteur des questions patrimoniales qui vous préoccupent. C'est en cela que les collaborateurs de CENTAURE INVESTISSEMENTS trouvent la reconnaissance de leur métier. C'est fort de cette notoriété que j'ai souhaité faire bénéficier de ce modèle à quelques confrères partageant la même vision de l'échange, de la mutualisation des idées et des outils. L'objectif commun restant la satisfaction de notre clientèle.

Ainsi donc est né le groupement de cabinets CENTAURE INVESTISSEMENTS. **Il gèrera bientôt 100.000.000 € d'actifs financiers pour nos clients particuliers et professionnels.**

Au nom de l'ensemble des acteurs attachés au cabinet CENTAURE INVESTISSEMENTS, je tiens à vous remercier de la confiance que vous nous témoignez quotidiennement.

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin... »





Yannick MERCERON

Responsable conformité
et Middle Office
Conseiller en Investissements
Financiers

CENTAURE INVESTISSEMENTS

46 avenue Victor HUGO
16100 COGNAC
Tél. : 05 45 32 00 49
N° VERT : 0800 200 016

STRATEGINVEST SARL
au capital social de 10 000 €
R.C.S. 527 848 303 ANGOULÈME

Enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr)
sous le numéro 13000990 en qualité
de :

- Conseiller en Investissement Financier (CIF) fournissant des conseils non indépendant, adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP), association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers
- Courtier en Assurance et réassurance (COA)
- Courtier en Opérations de Banque et en Services de Paiement (COBSP)
- Autorisé à réaliser des actes de démarchage bancaire et financier.

Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce : titulaire de la carte professionnelle n°CPI 1602 2016 000 004 497 délivrée par la CCI de Charente le 25/02/2019.

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle et garantie financière de la compagnie MMA-IARD Assurances Mutuelles / MMA-IARD, sise au 14 boulevard Marie et Alexandre OYON, 72030 LE MANS CEDEX 9 (Numéro de police 112-786-342/228620) et ne pouvant recevoir aucun fonds, effet ou valeur.



Katia ALLIGANT

Responsable Pôle Assurances
Retraite Prévoyance
Conseillère en Investissements
Financiers
DUT Techniques de commercialisation

CENTAURE INVESTISSEMENTS

46 avenue Victor HUGO
16100 COGNAC
Tél. : 05 45 32 00 49
N° VERT : 0800 200 016

STRATEGINVEST SARL
au capital social de 10 000 €
R.C.S. 527 848 303 ANGOULÈME

Enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr)
sous le numéro 13000990 en qualité
de :

- Conseiller en Investissement Financier (CIF) fournissant des conseils non indépendant, adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP), association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers
- Courtier en Assurance et réassurance (COA)
- Courtier en Opérations de Banque et en Services de Paiement (COBSP)
- Autorisé à réaliser des actes de démarchage bancaire et financier.

Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce : titulaire de la carte professionnelle n°CPI 1602 2016 000 004 497 délivrée par la CCI de Charente le 25/02/2019.

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle et garantie financière de la compagnie MMA-IARD Assurances Mutuelles / MMA-IARD, sise au 14 boulevard Marie et Alexandre OYON, 72030 LE MANS CEDEX 9 (Numéro de police 112-786-342/228620) et ne pouvant recevoir aucun fonds, effet ou valeur.



Florence VEUILLOT

Assistante commerciale
BTS Assistante de Direction

CENTAURE INVESTISSEMENTS

46 avenue Victor HUGO
16100 COGNAC
Tél. : 05 45 32 00 49
N° VERT : 0800 200 016

STRATEGINVEST SARL
au capital social de 10 000 €
R.C.S. 527 848 303 ANGOULÈME

Enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr)
sous le numéro 13000990 en qualité
de :

- Conseiller en Investissement Financier (CIF) fournissant des conseils non indépendant, adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP), association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers
- Courtier en Assurance et réassurance (COA)
- Courtier en Opérations de Banque et en Services de Paiement (COBSP)
- Autorisé à réaliser des actes de démarchage bancaire et financier.

Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce : titulaire de la carte professionnelle n°CPI 1602 2016 000 004 497 délivrée par la CCI de Charente le 25/02/2019.

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle et garantie financière de la compagnie MMA-IARD Assurances Mutuelles / MMA-IARD, sise au 14 boulevard Marie et Alexandre OYON, 72030 LE MANS CEDEX 9 (Numéro de police 112-786-342/228620) et ne pouvant recevoir aucun fonds, effet ou valeur.



Vanessa VEMPAIRE

Assistante de direction,
Responsable comptabilité
et Back Office
Diplômée d'Études Comptables
et Financières

CENTAURE INVESTISSEMENTS

46 avenue Victor HUGO
16100 COGNAC
Tél. : 05 45 32 00 49
N° VERT : 0800 200 016

STRATEGINVEST SARL
au capital social de 10 000 €
R.C.S. 527 848 303 ANGOULÈME

Enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr)
sous le numéro 13000990 en qualité
de :

- Courtier en Assurance et réassurance (COA)
- Assurance Responsabilité Civile Professionnelle et garantie financière de la compagnie MMA-IARD Assurances Mutuelles / MMA-IARD, sise au 14 boulevard Marie et Alexandre OYON, 72030 LE MANS CEDEX 9 (Numéro de police 112-786-342/228620) et ne pouvant recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce : titulaire de la carte professionnelle n°CPI 1602 2016 000 004 497 délivrée par la CCI de Charente le 25/02/2019.

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle et garantie financière de la compagnie MMA-IARD Assurances Mutuelles / MMA-IARD, sise au 14 boulevard Marie et Alexandre OYON, 72030 LE MANS CEDEX 9 (Numéro de police 112-786-342/228620) et ne pouvant recevoir aucun fonds, effet ou valeur.



Béatrice SAUVAIRE

Assistante commerciale
BEP Banque Assurance option
Assurances
BCCEA (brevet de collaborateur de
chef d'entreprise artisanale)

CENTAURE INVESTISSEMENTS

23 façade de Foncillon
17200 ROYAN
Tél. : 05 46 23 81 40
N° VERT : 0800 200 016

STRATEGINVEST SARL
au capital social de 10 000 €
R.C.S. 527 848 303 ANGOULÈME

Enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr)
sous le numéro 13000990 en qualité
de :

- Courtier en Assurance et réassurance (COA)
- Assurance Responsabilité Civile Professionnelle et garantie financière de la compagnie MMA-IARD Assurances Mutuelles / MMA-IARD, sise au 14 boulevard Marie et Alexandre OYON, 72030 LE MANS CEDEX 9 (Numéro de police 112-786-342/228620) et ne pouvant recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce : titulaire de la carte professionnelle n°CPI 1602 2016 000 004 497 délivrée par la CCI de Charente le 25/02/2019.

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle et garantie financière de la compagnie MMA-IARD Assurances Mutuelles / MMA-IARD, sise au 14 boulevard Marie et Alexandre OYON, 72030 LE MANS CEDEX 9 (Numéro de police 112-786-342/228620) et ne pouvant recevoir aucun fonds, effet ou valeur.



Patrick LISSERRE

Directeur Commercial
et du Développement
Master II Gestion de Patrimoine
Privé

CENTAURE INVESTISSEMENTS

22 allée des Grands Champs
33470 GUJAN MESTRAS
Tél. : 07 64 08 59 40

EDOS-INVESTISSEMENTS SASU
au capital social de 1000 €
R.C.S. 843 204 421 BORDEAUX

Enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr)
sous le numéro 19000162 en qualité
de :

- Conseiller en investissement financier (CIF), fournissant des conseils non indépendant, adhérent à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP), association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers
- Courtier en assurance et réassurance (COA)
- Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP)
- Autorisé à réaliser des actes de démarchage bancaire et financier.

Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce : titulaire de la carte professionnelle n°CPI 3301 2019 000 039 515 délivrée par la CCI de Bordeaux le 20/02/2019.

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle et garantie financière de la compagnie MMA-IARD Assurances Mutuelles / MMA-IARD, sise au 14 boulevard Marie et Alexandre OYON, 72030 LE MANS CEDEX 9 (numéro de police 118-263-166 / 231 255) et ne pouvant recevoir aucun fonds, effet ou valeur.





Jean-Paul CHACUN

Dirigeant - Centaure Investissements
Conseil en gestion de patrimoine

Maîtrise en droit (Paris XI)

D.U. de 3^e cycle d'Expert en Gestion de Patrimoine

AUREP (Clermont-Ferrand)



CENTAURE INVESTISSEMENTS

8 route du Gerzeau
17260 CRAVANS

Tél. : 09 61 27 79 14

Cabinet Jean-Paul CHACUN
R.C.S. 328 504 980 SAINTES

Enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr)

sous le numéro 07002426 en qualité de :

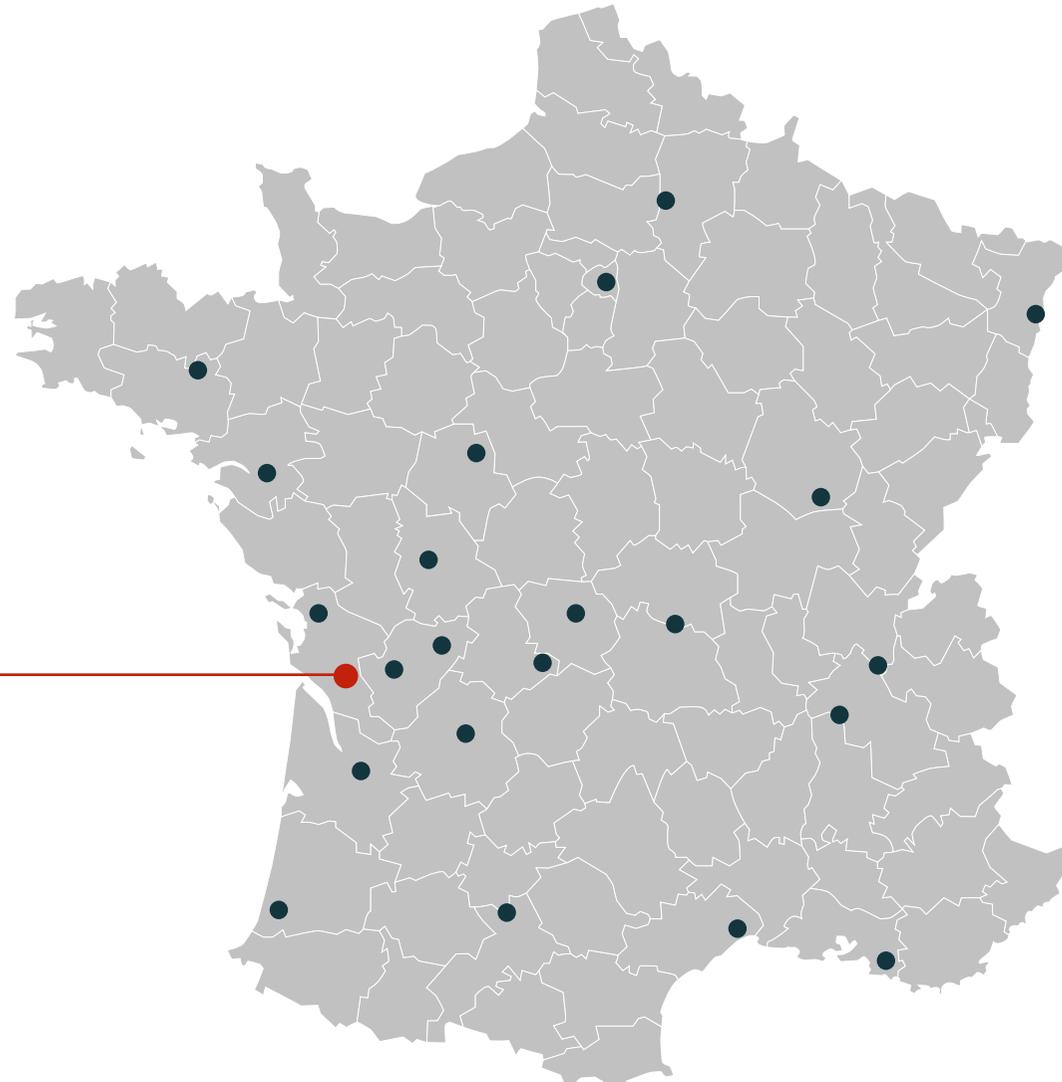
- Conseiller en Investissement Financier référencé (CIF) fournissant des conseils non indépendant, adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP)
- Courtier en assurance et réassurance (COA)
- Courtier en Opérations de Banque et en Services de Paiement (COBSP)
- Autorisé à réaliser des actes de démarchage bancaire et financier.

Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce : Titulaire de la carte professionnelle T/ 1084 délivrée par la préfecture de La Rochelle.

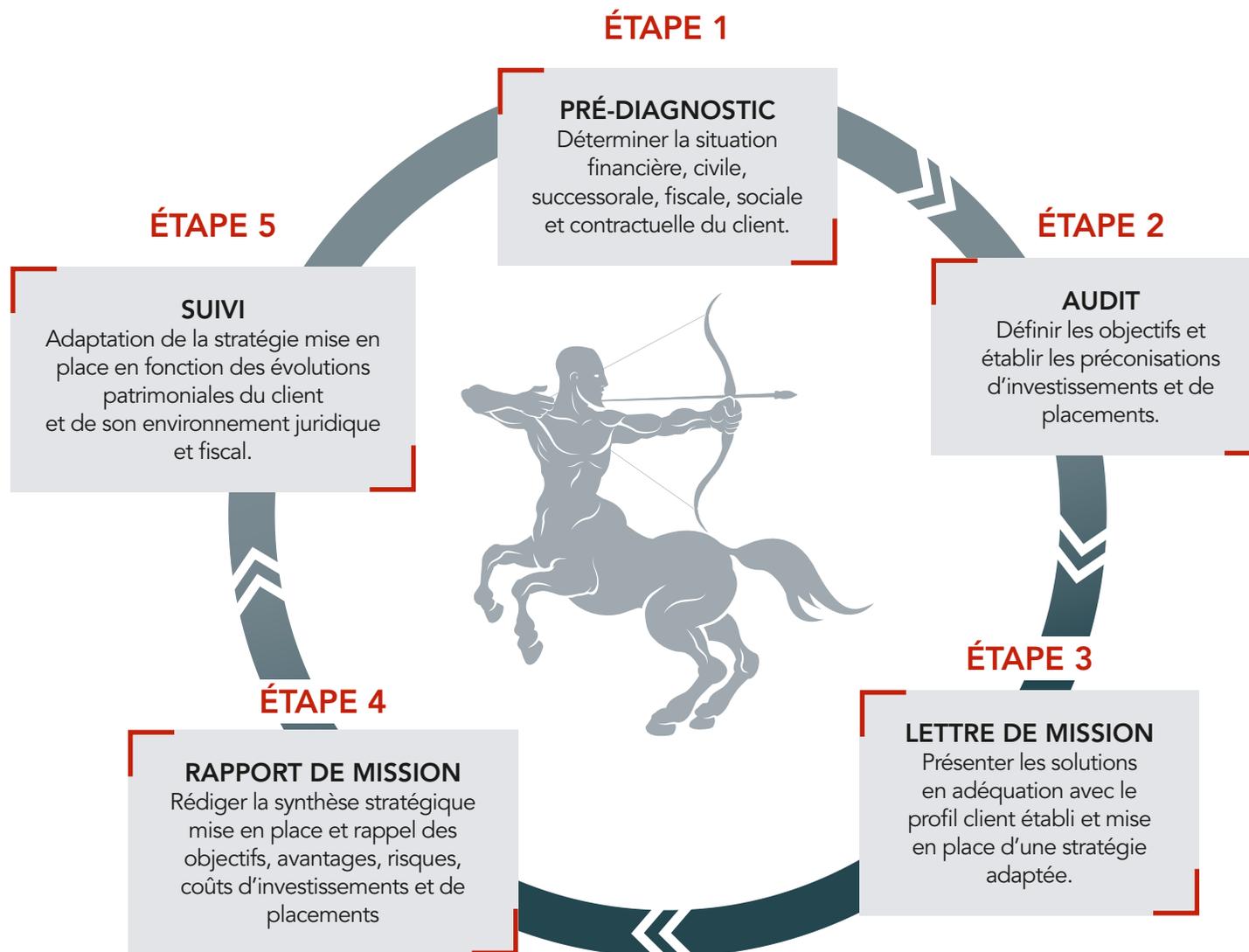
Assurance Responsabilité Civile professionnelle et garantie financière de la compagnie MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA-IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 LE MANS Cedex 9

(Contrat n° 112-786-342/229065) et ne pouvant recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

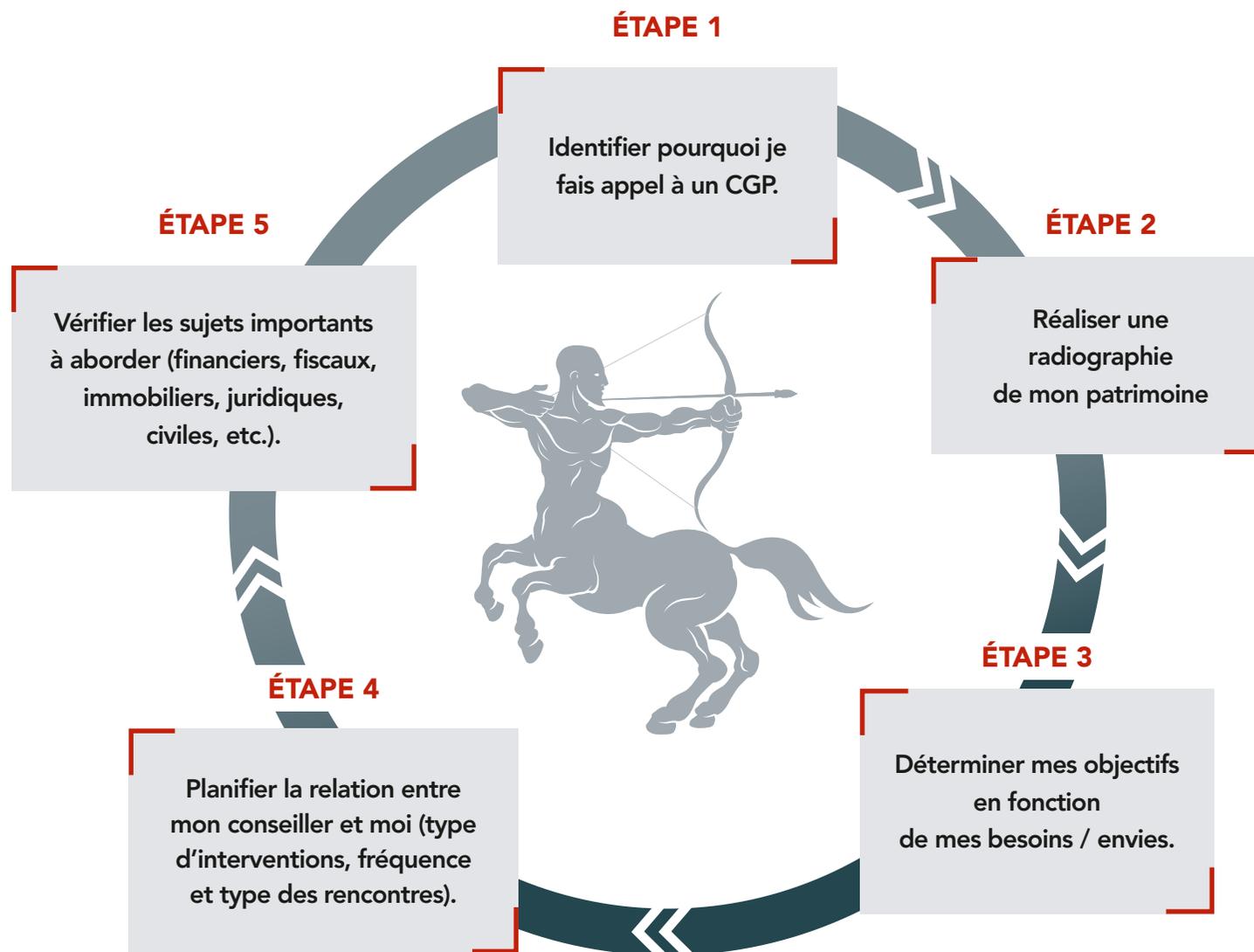
**CENTAURE INVESTISSEMENTS vous offre une couverture nationale
pour vous accompagner où que vous soyez.**



NOTRE PROCESS



PRÉPARER MON PREMIER ENTRETIEN



NOS PRESTATIONS GÉNÉRALES

OBJECTIFS	ASSURANCES PARTICULIERS OU PROFESSIONNELS	FINANCEMENT ET RENÉGOCIATION	OPTIMISATION FISCALE
<p>PRESTATIONS FOURNIES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Conseils ▶ Comparaison des offres ▶ Souscription ▶ Audit simple 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Conseils ▶ Collecte des informations ▶ Constitution du dossier ▶ Comparaison des offres ▶ Prise de rendez-vous avec l'organisme choisi 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Conseils ▶ Simulations ▶ Préconisations et propositions ▶ Rapport de mission ▶ Souscriptions ▶ Bilan annuel
<p>TARIFICATION</p>	<p style="text-align: center;">OUVERTURE DE DOSSIER, AUDIT ET FRAIS DE COURTAGE OFFERTS</p> <p>Le partenaire choisi nous rémunère directement par commissions.</p>	<p style="text-align: center;">MISE EN PLACE DU DOSSIER OFFERTE</p> <p>Particuliers : 1% HT sur le capital emprunté plafonné à 2 500€ HT ou 0,5% sur le capital emprunté si client abonné.</p> <p>Professionnels : 3% du total emprunté.</p> <p>Pas de rétrocession de l'organisme prêteur.</p>	<p style="text-align: center;">OUVERTURE DE DOSSIER, AUDIT ET CONSEILS OFFERTS</p> <p>Une rétro-commission nous est versée par le partenaire retenu sur tout ou partie des droits d'entrée et sur tout ou partie des frais de gestion. Des tarifs préférentiels sont proposés à nos clients abonnés.</p>

Nous nous engageons à détailler clairement et précisément notre tarification sur une lettre de mission proposée aux clients avant tout engagement.

INVESTISSEMENT IMMOBILIER	PLACEMENTS <small>PARTICULIERS OU PROFESSIONNELS</small>	CONSEILS <small>PATRIMOINE PRIVÉ À FINALITÉ PROFESSIONNELLE</small>
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Audit et conseils ▶ Simulations ▶ Rapport de mission ▶ Dossier de réservation ▶ Suivi 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Audit et conseils ▶ Évaluation du profil ▶ Simulation et back tests ▶ Rapport de mission ▶ Collecte des informations et souscriptions ▶ Suivi permanent et rapports d'audit trimestriels 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Conseils ▶ Simulations ▶ Préconisations et propositions ▶ Rapport de mission ▶ Souscription ▶ Bilan annuel
<div style="background-color: #c00000; color: white; text-align: center; padding: 5px; font-weight: bold;"> SIMULATIONS, RECHERCHES ET CONSEILS OFFERTS </div> <p>Une rétro-commission peut nous être versée par le prestataire retenu.</p> <p>Dans le cadre du suivi et de l'accompagnement, éventuellement jusqu'à la vente du bien, des honoraires de 4% HT sur le prix de l'immobilier HT sont facturés au titre des frais d'ingénierie (LMP – LMNP...).</p> <p>Des tarifs préférentiels sont proposés à nos clients abonnés.</p>	<div style="background-color: #c00000; color: white; text-align: center; padding: 5px; font-weight: bold;"> DÉFINITION DES OBJECTIFS, CONSEILS ET RECHERCHE DES MEILLEURES ALLOCATIONS ET CONTRATS OFFERTS </div> <p>Une rétro-commission peut nous être versée par le prestataire retenu sur tout ou partie des droits d'entrée et sur tout ou partie des frais de gestion.</p> <p>Des tarifs préférentiels sont proposés à nos clients abonnés.</p>	<div style="background-color: #c00000; color: white; text-align: center; padding: 5px; font-weight: bold;"> DÉFINITION DES OBJECTIFS ET AUDIT OFFERTS </div> <p>Prestations au taux horaire de 180€ TTC/heure.</p> <p>Des tarifs préférentiels sont proposés à nos clients abonnés.</p>



CENTAURE INVESTISSEMENTS

ABONNEMENTS PACK ESSENTIEL

ANALYSE PLACEMENTS

CONSEILS ET PRÉCONISATIONS

CONSEILS GESTION DE L'ÉPARGNE

MONEY PITCH

12 MOIS

189 €

24 MOIS

315 €

4 mois offerts

36 MOIS

472 €

6 mois offerts

▶ Demandez en ligne l'analyse de vos placements en fonction de votre profil et de vos objectifs.

▶ Nous étudierons les éléments clés de vos allocations (volatilité, qualité des fonds, régularité, compétitivité, diversification de l'allocation, potentiel, comparaison, qualité du contrat).

▶ Faites ainsi les bons arbitrages et optimisez vos placements.

▶ Complétez notre document d'audit, et nous vous proposons nos préconisations d'optimisation de votre situation.

- ▶ OPCVM
- ▶ SCI
- ▶ SCPI
- ▶ FCPR
- ▶ Private Equity
- ▶ Fonds structurés
- ▶ Bénéficiez de nos conseils et de nos outils sur les opportunités d'investissements sur vos assurances-vie, contrat de capitalisation, PEA assurance

- ▶ Un seul mot de passe, un seul login.
- ▶ Suivez l'intégralité de votre patrimoine sur une seule interface, quelle que soit votre (vos) banque(s).
- ▶ Bénéficiez d'une vision 360 ° de vos comptes et de l'ensemble de vos actifs ainsi que de conseils simples et personnalisés.

SUR DEMANDE

**UNE FOIS PAR AN
ET SUR DEMANDE**

1 À 3 CONSEILS PAR MOIS

PERMANENT

Prix indiqués TTC.

CONNECT

Bénéficiez d'un conseiller en gestion de patrimoine, depuis chez soi, à n'importe quel moment grâce à notre solution CENTAURE INVESTISSEMENTS CONNECT

ALLOCATION D'ACTIFS	AGRÉGATEUR PATRIMONIAL	GUIDES ET INFORMATIONS	LE MAG	FIL ROUGE
<ul style="list-style-type: none">▶ Nos portefeuilles modèles, établis par profils, vous permettent de vous inspirer des OPCVM sélectionnés par nos experts, et des arbitrages réalisés.▶ Utilisez-les pour vos propres contrats d'assurance vie et PEA.	<ul style="list-style-type: none">▶ Bénéficiez d'alertes personnalisées et essentielles à votre profil patrimonial : retraite, fiscalité, épargne, immobilier, donations, successions, régime matrimonial, accompagnement juridique...▶ Ne passez pas à côté des solutions d'optimisation de votre situation patrimoniale et des informations essentielles vous concernant.	<ul style="list-style-type: none">▶ Recevez nos fiches questions / réponses pour obtenir des explications digestes, comprendre et opter pour les meilleures solutions.	<ul style="list-style-type: none">▶ Découvrez tous les trimestres notre magazine « Votre conseiller patrimonial vous informe ». On vous dit tout sur ce qui est bon à savoir dans l'actualité patrimoniale du moment.	<ul style="list-style-type: none">▶ Posez-nous vos questions sur vos projets ou vos problématiques placements ou investissement immobilier, et nous vous répondons sous 48h.
PERMANENT	PERMANENT	SUR DEMANDE	CHAQUE TRIMESTRE	PERMANENT





NOS ENGAGEMENTS

CENTAURE INVESTISSEMENTS privilégie une véritable qualité relationnelle permettant d'établir une relation de confiance réciproque.

Elle se traduit par des engagements écrits au travers d'une lettre de mission résumant votre situation et vos attentes. Nos analyses et préconisations y sont également formulées ainsi que le coût détaillé de l'intervention.



Un conseiller vous est dédié et vous suit pendant toute la durée de notre relation.

Une fois les solutions mises en œuvre, nous vous accompagnons dans le suivi de vos investissements.

Notre relation s'inscrit dans la durée et ne s'arrête pas au lendemain d'une opération réalisée.



À vous de décider, de façon planifiée,
dans quelle mesure vous souhaitez que CENTAURE INVESTISSEMENTS vous accompagne.



Nos rencontres sont programmées, ensemble, au rythme que nous estimons nécessaire.

Nous nous engageons à vous rencontrer au moins une fois par an pour réaliser un point personnalisé.



La lettre de mission systématique permet de connaître précisément l'ensemble des paramètres de notre proposition avant de s'engager.

De plus, en cas de demandes ou de besoins spécifiques, nous nous sommes entourés d'un réseau de professionnels (notaires, avocats, experts-comptables...) à votre service.

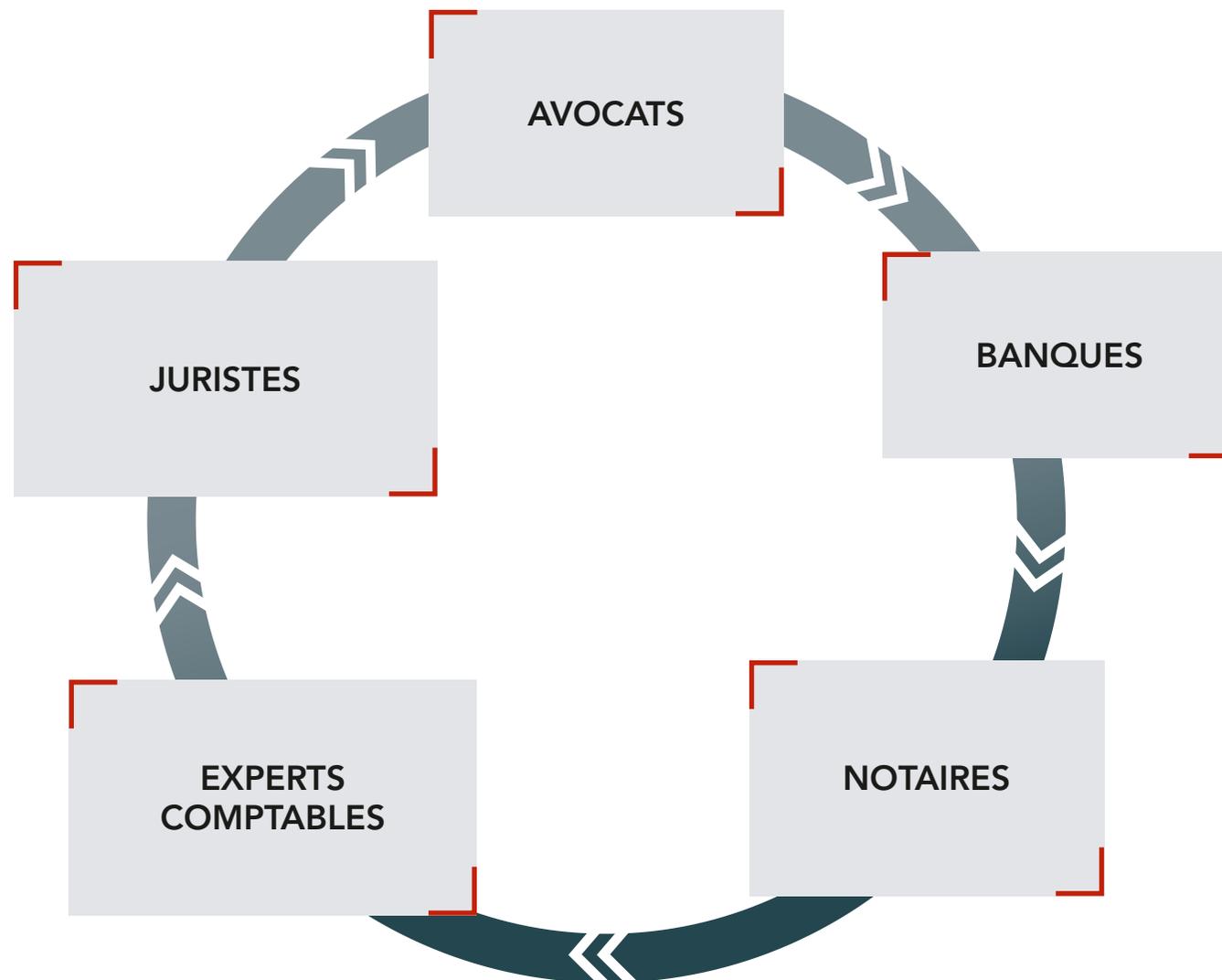


Nous attachons une importance toute particulière au respect de la vie privée et de vos données personnelles. La protection de vos données à caractère personnel est un élément essentiel de notre relation, que vous soyez client ou utilisateur de nos services et sites. Cette relation est fondée sur un principe de transparence visant à respecter votre vie privée conformément à la réglementation en vigueur en France et en Europe.



NOTRE RÉSEAU

Nous nous appuyons sur l'expertise de notre **réseau interprofessionnel** sélectionné car il est la clé des solutions que nous vous proposons.



LA CHARTE ÉTHIQUE DE LA CNCGP

Chaque conseiller de CENTAURE INVESTISSEMENTS s'engage à :

- Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie.
- Agir avec loyauté, compétence, diligence et indépendance au mieux des intérêts de ses clients.
- Maintenir en permanence ses connaissances et compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire.
- S'enquérir de la situation globale de son client, de son expérience et de ses objectifs avant de formuler un conseil.
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige.
- Communiquer les informations utiles à la prise de décision, notamment celles concernant les modalités de sa rémunération.
- Respecter le secret professionnel.
- S'interdire de recevoir des fonds en dehors des honoraires qui lui sont dus.



FICHE D'INFORMATIONS LÉGALES

L'ENTREPRISE

Le cabinet Jean-Paul CHACUN

Entreprise en nom propre
enregistrée au RC de Saintes sous le
n° 328 504 980 00033
- NAF/APE : 7022Z

Siège : 8, route du GERZEAU,
17260 CRAVANS
Tél. : 09.61.27.79.14

E-mail : jeanpaul.chacun@centaure-
investissements.com

www.centaure-investissements.com

CENTAURE INVESTISSEMENTS, nom commercial du **CABINET JEAN-PAUL CHACUN**, est un groupement de cabinets.

La transparence s'impose vis-à-vis de notre démarche et de nos partenaires.

Ainsi, nous pourrions vous accompagner et vous apporter les meilleures solutions en terme d'assurances, de placements, de financement, d'investissement immobilier, etc.

Notre métier est l'optimisation patrimoniale, juridique, fiscale et assurantielle.

N° Vert 0800 200 016

STATUTS RÉGLEMENTÉS ET AUTORITÉS DE TUTELLE

CENTAURE INVESTISSEMENTS est le nom commercial du cabinet Jean-Paul CHACUN immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS, 1 rue Jules Lefebvre 75331 Paris cedex 09 (www.orias.fr) sous le numéro d'immatriculation 07002426 en qualité de :

- **CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS (CIF)**, adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF, 17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02, www.amf-france.org), placé sous le contrôle de l'AMF. **Les conseils CIF sont rendus de manière non indépendante (les conseils reposant sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se faisant par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers conseillés).**
- **COURTAGE D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE (COA)** n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance mais n'étant pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché (article L.520-1 II 1° b) du Code des assurances), placé sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 4 place de Budapest CF 92459 - 75436 Paris cedex 09, www.acpr.banque-france.fr/accueil.html).
- **COURTAGE EN OPÉRATIONS DE BANQUE ET EN SERVICES DE PAIEMENT (COBSP)** qui exerce l'intermédiation en vertu d'un mandat du client, à l'exclusion de tout mandat d'un établissement de crédit, d'une société de financement, d'un établissement de paiement ou un établissement de monnaie électronique et qui n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un producteur partenaire précité (article R.519-4 I) 1) du Code monétaire et financier).

- Le cabinet Jean-Paul CHACUN est autorisé à réaliser des actes de démarchages bancaires et financiers.
- Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce : Titulaire de la carte professionnelle T/1084 délivrée par la préfecture de La Rochelle le 21/06/2013.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET GARANTIE FINANCIÈRE

Le cabinet Jean-Paul CHACUN dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle suffisante couvrant ses diverses activités. Cette couverture est notamment conforme aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrite auprès de MMA-IARD Assurances Mutuelles / MMA-IARD, pour des montants de :

- Courtage d'assurances ou de réassurance (COA) : 4 200 000 € par sinistre et sans limite par an.
- Courtage en Opérations de Banque et en Services de Paiement (COBSP) : 4 200 000 € par sinistre sans limite par an.
- Conseiller en Investissement Financier (CIF) : 4 200 000 € par sinistre sans limite par an.
- En IARD : 2 000 000 € par sinistre et par an.

Numéro de police : **112-786-342 / 229065**

Ne pouvant recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

DÉONTOLOGIE

Le cabinet Jean-Paul CHACUN s'est engagé à **respecter intégralement le code de bonne conduite de la CNCGP** disponible au siège de l'association ou sur www.cncgp.fr

COMPAGNIES D'ASSURANCE, FOURNISSEURS ET PARTENAIRES

Le cabinet Jean-Paul CHACUN **atteste qu'aucune compagnie d'assurance, aucun fournisseur et aucun partenaire ne représente au moins 10%** de son capital ou de ses droits de vote ou entretient une relation commerciale particulièrement significative.

Le cabinet Jean-Paul CHACUN a **pour principaux partenaires** Oddo BHF, Cardif, Allianz, Vie Plus, AG2R La Mondiale.

Le cabinet Jean-Paul CHACUN travaille avec plusieurs établissements de crédits que sont : CIC, Crédit Agricole, Banque Populaire.

Le cabinet Jean-Paul CHACUN **pourra vous communiquer, sur simple demande, les noms des autres compagnies d'assurance, fournisseurs et partenaires** avec lesquels nous sommes en relation.

RÉMUNÉRATIONS, COMMISSIONS OU AVANTAGES NON MONÉTAIRES

Lorsque la prestation de CIF sera suivie d'une **prestation d'intermédiation sur des produits financiers**, le cabinet Jean-Paul CHACUN pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis à vos OPCVM conseillés, **une partie de leurs frais de gestion** comprise entre 0% et 100% de ceux-ci.

Au titre de votre accompagnement, vous pourrez obtenir, sur simple demande, **une information plus détaillée** liée à notre rémunération. Conformément aux dispositions



de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, vous pourrez obtenir, avec le concours du cabinet Jean-Paul CHACUN la **communication d'informations plus précises auprès des sociétés de gestion concernées** qui ont autorisé la commercialisation de leurs OPCVM par le cabinet Jean-Paul CHACUN.

Lorsque la prestation de COA sera suivie d'une **prestation d'intermédiation sur des produits d'assurance-vie**, le cabinet Jean-Paul CHACUN pourra recevoir, en plus des frais d'entrée des contrats conseillés, **une partie des frais de gestion des sous-jacents en unités de comptes** comprise entre 0% et 100% de ceux-ci. Également au titre de votre accompagnement, vous pourrez obtenir, aussi sur simple demande, une information plus détaillée liée à notre rémunération.

Lorsque la prestation de COBSP sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des opérations de crédits, le cabinet Jean-Paul CHACUN pourra recevoir une rémunération des établissements de crédits partenaires correspondant à 1% du montant des prêts. Au titre de votre accompagnement, vous pourrez obtenir, sur simple demande, une information plus détaillée liée à notre rémunération.

Enfin, pour tout acte relevant du conseil, le cabinet Jean-Paul CHACUN **applique les honoraires convenus avec le client** conformément à un tarif horaire de 180€ TTC ou conformément à un tarif forfaitaire **déterminé en fonction de la mission confiée**.

INFORMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Dans le cadre de ses activités de Conseil en Investissements Financiers (CIF), de Courtier en assurance et en réassurance (COA), de Courtier en Opérations de Banque et Services de Paiement (COBSP), le cabinet Jean-Paul CHACUN **accorde une grande importance à vos remarques et vos suggestions** pour vous apporter un service de qualité.

Ainsi, conformément à la Recommandation ACPR n°2016-R-02 du 14/11/2016, de l'article 325-12-1 du Règlement général de l'AMF et de l'Instruction AMF n°2012-07 du 17/10/2014, **en cas de litige, de mécontentement ou de réclamation**, vous pouvez saisir le cabinet Jean-Paul CHACUN afin de rechercher en premier lieu **un arrangement amiable** ou engager une médiation selon les modalités décrites ci-dessous sans préjudice de votre droit de saisir la justice par la suite.

Pour toute réclamation le cabinet Jean-Paul CHACUN peut être contacté selon les modalités suivantes à votre convenance:

- **par courrier** : Le cabinet Jean-Paul CHACUN, 8 route du Gerzeau 17260 CRAVANS
- **par e-mail** : jeanpaul.chacun@centaure-investissements.com

Le cabinet Jean-Paul CHACUN s'engage à **traiter vos réclamations** dans les délais suivants :

- **10 jours ouvrables maximum** à compter de la réception de votre réclamation, pour en accuser réception, sauf si la réponse elle-même vous est apportée dans ce délai ; **2 mois maximum** entre la date de réception de votre réclamation et la date d'envoi.
- Le cabinet Jean-Paul CHACUN fera le maximum pour répondre à votre réclamation **dans les plus brefs délais**. Cependant, si la société refuse de faire droit partiellement ou totalement à votre réclamation ou lorsqu'elle est rejetée, les voies de recours, ci-dessous, sont ouvertes, préalablement et sans préjudice de votre droit de saisir la justice par la suite :
- Pour un litige en investissement financier, **le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers**. M^{me} Marielle COHEN-BRANCHE (17 place de la Bourse 75082 PARIS Cedex 02). www.amf-france.org/lemediateur
- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS.
- Médiateurs : Christophe AYELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL (www.mediateur-conso.cmap.fr) (consommation@cmap.fr)



PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES



Dans le cadre de nos relations professionnelles nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en gestion de patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par M. Cyrille Restier, mandataire social de STRATEGINVEST SARL* en qualité de responsable du traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

* info@centaure-investissements.com



Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante : info@centaure-investissements.com

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.





VOUS ÊTES SATISFAIT ?

... RECOMMANDEZ-NOUS ET FAITES PROFITER DE NOS SERVICES À VOS PROCHES.

INDIQUEZ TOUTES LES INFORMATIONS QUE VOUS JUGEREZ PERTINENTES.
NOUS POURRONS AINSI RÉPONDRE DE MANIÈRE PERSONNALISÉE ET RÉACTIVE À VOTRE CONTACT.

MES INFORMATIONS

Madame

Monsieur

Nom.....

Prénom

Adresse.....

CP..... Ville

Téléphone.....

E-mail.....

Notes.....

.....

.....

PERSONNE RECOMMANDÉE

Madame

Monsieur

Nom.....

Prénom

Adresse.....

CP..... Ville

Téléphone.....

E-mail.....

Parent Ami Relation professionnelle Autre

BESOIN DE LA DEMANDE

Audit Conseil Assurance Prêt

Autre.....

.....

Disponibilités (dates, horaires.....)





Je soussigné(e)

atteste avoir reçu le Document d'Entrée en Relation

de CABINET JEAN-PAUL CHACUN

conformément à l'article 325-5 du Règlement Général de l'AMF

et à l'article L.521-2 du Code des Assurances

lors de notre premier entretien.

Fait à, le

Signature du/des client(s)

CENTAURE INVESTISSEMENTS



ANNEXES

ARTICLE 325-5 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF

Lors de l'entrée en relation avec un nouveau client, le conseiller en investissements financiers lui remet un document comportant les mentions suivantes :

- ▶ Son nom ou sa dénomination sociale, son adresse professionnelle ou celle de son siège social, son statut de conseiller en investissements financiers et son numéro d'immatriculation au registre mentionné au I de l'article L. 546-1 du code monétaire et financier ;
- ▶ L'identité de l'association professionnelle à laquelle il adhère ;
- ▶ Le cas échéant, sa qualité de démarcheur et l'identité du ou des mandants pour lesquels il exerce une activité de démarchage ;
- ▶ Si le conseiller en investissements financiers est susceptible de fournir des conseils en investissement de manière indépendante, non indépendante, ou une combinaison de ces deux types de conseils. Cette indication est accompagnée d'une explication sur la portée de ces types de conseils, notamment sur la rémunération du conseiller en investissements financiers. Lorsque des conseils sont susceptibles d'être proposés ou donnés au même client tant de manière indépendante que non indépendante, le conseiller en investissements financiers explique la portée des deux services pour permettre aux investisseurs de les distinguer, et ne se présente pas comme un conseiller en investissements indépendant pour l'activité dans son ensemble ;
- ▶ Le cas échéant, l'identité du ou des établissements promoteurs de produits mentionnés au 1 de l'article L. 341-3 du code monétaire et financier avec lesquels il entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale ;
- ▶ Le cas échéant, tout autre statut réglementé dont il relève ;
- ▶ Les modes de communication à utiliser entre le conseiller en investissements financiers et le client.

ARTICLE L521-2 du Code des Assurances Créé par Ordonnance n°2018-361 du 16 mai 2018 - art. 10

I.-Avant la conclusion d'un contrat d'assurance, l'intermédiaire d'assurance fournit au souscripteur éventuel ou à l'adhérent éventuel des informations relatives à son identité, à son adresse, à son immatriculation, aux procédures de réclamation et au recours à un processus de médiation, ainsi que, le cas échéant, à l'existence de liens financiers avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. Il lui précise en outre s'il fournit un service de recommandation concernant les contrats d'assurance qu'il distribue.

II.-Avant la conclusion d'un contrat d'assurance, l'intermédiaire d'assurance doit :

1- Donner des indications quant à la fourniture de ce contrat :

- a) S'il est soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, l'intermédiaire l'indique au souscripteur éventuel ou à l'adhérent éventuel et l'informe du nom de ces entreprises d'assurance ;
- b) S'il n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, mais qu'il n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché, l'intermédiaire informe le souscripteur éventuel ou l'adhérent éventuel du nom des entreprises d'assurance avec lesquelles il peut travailler et travaille ;
- c) S'il n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, lorsqu'il se prévaut d'un service de recommandation fondé sur une analyse impartiale et personnalisée, il est tenu d'analyser un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché, de façon à pouvoir recommander, en fonction de critères professionnels, le ou

les contrats qui seraient les plus adaptés aux besoins du souscripteur éventuel ou de l'adhérent éventuel ;

2- Indiquer si, en relation avec ce contrat, il travaille :

- a) Sur la base d'honoraires, c'est-à-dire sous la forme d'une rémunération payée directement par le souscripteur ou l'adhérent ;
 - b) Sur la base d'une commission, c'est-à-dire une rémunération incluse dans la prime d'assurance ;
 - c) Sur la base de tout autre type de rémunération, y compris tout avantage économique, proposé ou offert en rapport avec le contrat d'assurance ; ou
 - d) Sur la base d'une combinaison des types de rémunération mentionnés aux a, b et c ;
- 3- Lorsque le souscripteur ou l'adhérent doit payer des honoraires, l'intermédiaire d'assurance lui communique le montant de ceux-ci ou, lorsque cela n'est pas possible, leur méthode de calcul.

III.-Le souscripteur ou l'adhérent est informé des changements affectant l'une des informations mentionnées au II s'il effectue, au titre du contrat d'assurance après sa conclusion, des paiements autres que les primes en cours et les versements prévus.

IV.-Avant la conclusion d'un contrat d'assurance, l'intermédiaire d'assurance à titre accessoire fournit au souscripteur éventuel ou à l'adhérent éventuel des informations relatives à son identité, à son adresse, à son immatriculation, aux procédures de réclamation et au recours à un processus de médiation ainsi que sur la nature de la rémunération perçue au titre de la distribution du contrat.



NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES



ILS NOUS FONT DÉJÀ CONFIANCE

CÉDRIC

Mérignac (33)

Mon expert comptable m'a recommandé de trouver une solution pour ma trésorerie d'entreprise. Mon avocat fiscaliste m'a recommandé de rencontrer un conseiller Centaure Investissements. C'est chose faite. J'en suis ravi. Nous avons trouvé des solutions intéressantes pour ma trésorerie d'entreprise et je suis devenu client à titre personnel. Je recommande ce cabinet de gestion sur le plan privé mais aussi professionnel.

FLORENCE

Royan (17)

J'ai rencontré Centaure Investissements grâce à mon comptable. Nous avons établi ensemble une stratégie pour la vente de mon exploitation. Centaure Investissements m'a conseillé sur la succession, la fiscalité, les placements et le remploi du fruit de la vente. Nous réalisons aujourd'hui un à deux points par an et je participe aux conférences organisées par le cabinet. Ces experts sont à recommander sans modération.

ÉRIC

Bordeaux (33)

Ancien sportif professionnel, centaure investissements gère mon patrimoine privé et professionnel depuis plusieurs années. Ils s'occupent de tout et ça me va parfaitement.

VÉRONIQUE

Saint-Georges de Didonne (17)

J'ai fait confiance à centaure investissements pour renégocier mon prêt immobilier et mes assurances. Nous avons ainsi économisé pratiquement 35 000 € au total. Nous leur avons donc confié notre épargne avec des solutions exclusives en assurance-vie en banque privée. Je recommande.

SÉBASTIEN

Cognac (16)

D'abord client, j'ai appris à connaître les conseillers de centaure investissements, et à voir comment ils travaillaient. Venant de la banque, j'ai noté quelques différences entre nos deux mondes pourtant proches. J'ai été plus que convaincu par les méthodes et les solutions que proposent ce cabinet indépendant. A tel point que je l'ai rejoint en tant que conseiller indépendant.

CHLOÉ

Limoges (87)

J'ai fait confiance à Centaure Investissements pour mon premier investissement immobilier. Leurs experts ont su m'orienter en me proposant des solutions adaptées et en m'expliquant en détail les avantages et les risques de ce placement.



CENTAURE INVESTISSEMENTS



www.centaure-investissements.com

SIÈGE DE LA MARQUE

46 avenue Victor HUGO 16100 COGNAC

Tél. : 05 45 32 00 49

SARL CGPI et Cie au capital social de 8000 €

798 719 548 R.C.S. ANGOULÊME

Suivez-nous sur les réseaux

